

Pour publication immédiate

*Le présent communiqué de presse contient des déclarations prospectives. Pour obtenir une description des facteurs de risque et des hypothèses connexes, veuillez consulter la section Mise en garde concernant les déclarations prospectives plus loin dans ce communiqué.*

### **BCE vendra une partie des abonnés des services sans fil de MTS et attribuera certains magasins de dépositaire à TELUS**

MONTRÉAL, le 2 mai 2016 – BCE Inc. (Bell) (TSX, NYSE : BCE) a annoncé aujourd'hui qu'elle se départira d'un tiers des abonnés des services sans fil postpayés de Manitoba Telecom Services Inc. (MTS) (TSX : MBT) en les vendant à TELUS Corp (TSX: T, NYSE: TU) une fois que sera achevée l'acquisition de MTS par Bell, laquelle a été annoncée plus tôt aujourd'hui. Dans le cadre de la transaction, Bell attribuera à TELUS un tiers des magasins de dépositaire de MTS situés au Manitoba.

« Cette transaction avec TELUS accroît la concurrence dans le secteur du sans-fil au profit des Manitobains tout en réduisant le coût de l'acquisition de MTS », a déclaré George Cope, président et chef de la direction de BCE et de Bell Canada.

La transaction entre Bell et TELUS est soumise à l'approbation des organismes de réglementation et aux conditions de clôture habituelles. La transaction Bell-MTS n'est pas assujettie à la conclusion de l'entente Bell-TELUS.

#### **Mise en garde concernant les déclarations prospectives**

Certaines déclarations figurant dans le présent communiqué constituent des déclarations prospectives, y compris, sans s'y limiter, les déclarations relatives à l'acquisition proposée par BCE Inc. (« BCE ») de l'ensemble des actions ordinaires émises et en circulation de Manitoba Telecom Services Inc. (« MTS ») (la « transaction visant MTS »), la vente proposée par BCE à TELUS Corporation (« TELUS ») d'une certaine partie des abonnés aux services sans fil postpayés de MTS et l'attribution proposée par BCE à TELUS d'une certaine partie des magasins de dépositaire de MTS (la « transaction visant TELUS » et, avec la transaction visant MTS, les « transactions proposées »), les perspectives, objectifs, priorités stratégiques et plans commerciaux, ainsi que toute autre déclaration qui n'est pas un fait avéré. Habituellement, les termes comme *hypothèse, but, orientation, objectif, perspective, plan, stratégie, cible* et d'autres expressions semblables, ainsi que les temps et les modes comme le futur et le conditionnel de certains verbes tels que *viser, s'attendre à, croire, prévoir, avoir l'intention de, planifier, chercher à et aspirer à* permettent de repérer les déclarations prospectives. Toutes ces déclarations prospectives sont faites conformément aux dispositions refuges prévues dans les lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables et dans la loi américaine intitulée *Private Securities Litigation Reform Act of 1995*.

Les déclarations prospectives, du fait même de leur nature, font l'objet de risques et d'incertitudes intrinsèques et reposent sur plusieurs hypothèses, tant générales que précises, donnant lieu à la possibilité que les résultats ou les événements réels diffèrent de façon importante des attentes exprimées ou sous-entendues dans ces déclarations prospectives. Par conséquent, nous ne pouvons garantir la réalisation des déclarations prospectives et nous mettons en garde le lecteur contre le fait de se fier à ces déclarations prospectives. Les déclarations prospectives contenues dans le présent communiqué de presse représentent nos attentes en date du présent communiqué et, par conséquent, pourraient changer après cette date. À moins que les lois canadiennes sur les valeurs mobilières l'exigent, nous ne nous

engageons aucunement à mettre à jour ou à réviser les déclarations prospectives faites dans le présent communiqué de presse, même à la suite de l'obtention de nouveaux renseignements ou de l'occurrence d'événements futurs ni pour aucune autre raison. Les déclarations prospectives sont incluses dans les présentes afin de fournir de l'information au sujet des transactions proposées et de leurs répercussions attendues. Le lecteur est prié de tenir compte du fait que cette information pourrait ne pas convenir à d'autres fins.

La réalisation et le moment des transactions proposées sont assujettis aux conditions habituelles de clôture, aux droits de résiliation et à d'autres risques et incertitudes, y compris, sans s'y limiter, les approbations des autorités de réglementation pertinentes. En outre, la transaction visant MTS est assujettie à l'obtention des approbations des tribunaux et des actionnaires. En conséquence, rien ne peut garantir que les transactions proposées auront lieu, ni qu'elles auront lieu selon les modalités ou le calendrier actuellement envisagés par les parties. Les transactions proposées pourraient être modifiées, restructurées ou résiliées.

### **À propos de BCE**

Plus grande entreprise de communications du Canada, BCE fournit un ensemble complet et novateur de services sans fil, de télévision, Internet et de communications d'affaires large bande par l'intermédiaire de Bell Canada et de Bell Aliant. Première entreprise canadienne de services multimédias, Bell Média possède des actifs de premier plan dans les secteurs de la télévision, de la radio, de l'affichage et des médias numériques. Pour en savoir plus, visitez [BCE.ca](http://BCE.ca).

L'initiative Bell Cause pour la cause fait la promotion de la santé mentale par des campagnes nationales de sensibilisation et de lutte contre la stigmatisation, comme la Journée Bell Cause pour la cause, et par un important financement des soins communautaires, de la recherche et des initiatives en milieu de travail. Pour en savoir plus, visitez [Bell.ca/cause](http://Bell.ca/cause).

### **Questions des médias :**

Jean Charles Robillard  
514 870-4739  
[jean\\_charles.robillard@bell.ca](mailto:jean_charles.robillard@bell.ca)

### **Questions des investisseurs :**

Thane Fotopoulos  
514 870-4619  
[thane.fotopoulos@bell.ca](mailto:thane.fotopoulos@bell.ca)